
COMMUNE DE CONQUES-SUR-ORBIEL – 11600

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 6 Mai 2021

Le Six Mai deux mil dix vingt et un à 19 heures 00, s'est tenu à la Mairie le conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François JUSTE, maire de la Commune.

Date de convocation : 29 Avril 2021

Date d'affichage : 29 Avril 2021

Présents : MM. JUSTE - CAVERIVIERE - SAURY - PARRA – PICHERIC - RUIZ - CAMPACI - MARTINEZ – MANIN - Mmes GAUDAN - NY - LORIS - – CRESPOLINI – HAFEJI - SARDA-GROS - GARCIA - BISCANS

Absents excusés : MM. - SAINT-DIZIER - CHANTAGREL - MMES TORMO - JACQUES - CAMMAL

Secrétaire : Mme HAFEJI

L'ordre du jour était le suivant :

- Transfert de la compétence relative au PLU à Carcassonne Agglo
- Adhésion au groupement d'achats mis en place par Carcassonne Agglo – Mission d'assistance et de conseil juridique
- Demande de subvention auprès de la DRAC – Restauration de l'église – Phases 2 et 3
- Demande de subvention auprès de la Région – Restauration de l'église – Phases 2 et 3
- Demande de subvention auprès de l'Etat – reconstruction du groupe scolaire
- Demande de subvention auprès de la DRAC – DGD 2021 – Extension des horaires d'ouverture de la médiathèque
- Demande de subvention auprès du CNL – Achat de livres – médiathèque
- Désignation d'un représentant – Commission d'Evaluation des Charges transférées (Carcassonne Agglo)
- Vente bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie – modification de l'acquéreur
- Convention avec le SDIS – Utilisation de terrains communaux
- Recrutement agent contractuel – accroissement temporaire d'activité
- Dénomination de voie
- Affaires et questions diverses

Transfert de compétence relative au PLU à Carcassonne Agglo

Ce point est retiré de l'ordre du jour, la commune ayant déjà délibéré en date du 10 Décembre 2020.

04/21/1 - Adhésion au groupement d'achats mis en place par Carcassonne Agglo – Mission d'assistance et de conseil juridique

Par délibération en date du 5 février 2021, le Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo a décidé qu'un appel à participation auprès des communes membres serait effectué pour la constitution de groupements de commandes.

Au vu des résultats du sondage réalisé par Carcassonne Agglo et dans un souci de mutualisation des besoins, d'économies d'échelle et de support aux communes membres de Carcassonne agglo, quatre marchés publics ont été retenus : mission d'assistance et de conseil juridique, fourniture de papier pour la reprographie, mise en œuvre de prestations topographiques et fourniture de fioul.

La commune de Conques-sur-Orbiel a décidé de rejoindre le groupement pour le marché suivant :

Marché public d'assistance et de conseil juridique

Lot 1 Droit public et des contrats publics

Lot 2 Droit de l'urbanisme et aménagement du territoire

Lot 3 Droit fiscal et finances publiques

Lot 4 Ressources humaines et dialogue social

Sans montant minimum ni maximum

Il conviendrait, compte tenu des seuils déterminés par le montant cumulé des besoins, de lancer une consultation selon une procédure d'accord-cadre mono-attributaire exécuté par l'émission de bons de commande en appel d'offres ouvert conformément aux articles R2124-2-1°, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique, pour une première période prenant effet à la notification et se terminant au 31 décembre 2022, pouvant être reconduit tacitement par période successive d'un an, sur les années 2023, 2024 et 2025 sans pouvoir dépasser le 31 décembre 2025.

En application des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique, la constitution d'un groupement de commandes nécessite l'établissement d'une convention constitutive signée par l'ensemble des membres du groupement définissant :

- Le coordonnateur du groupement qui sera chargé de procéder aux opérations de passation de l'accord-cadre,
- Les modalités de sélection de l'attributaire,
- Les missions assignées au coordonnateur : passation et notification des marchés.

Compte tenu des modalités administratives et techniques du projet, il est proposé que Carcassonne Agglo assure la tâche de coordonnateur.

Afin d'associer pleinement les communes dans la mise en œuvre d'une politique d'achat intercommunale et dans le choix de l'entreprise retenue, il est procédé à la constitution d'une commission d'appel d'offres intercommunale (CAOi) spécialement dédiée à ces marchés.

Conformément à l'article L1414-3 du CGCT, cette dernière, présidée par le représentant du coordonnateur est constituée d'un représentant chaque membre du groupement :

- Elu au sein des membres de la commission d'appel d'offres de la commune lorsqu'elle en possède une ;
- Désigné selon les modalités qui lui sont propres pour les communes qui n'en sont pas dotées

La commune de Conques sur Orbiel, disposant d'une commission d'appel d'offres, le représentant de la commune à la commission d'appel d'offres intercommunale doit ainsi être élu en son sein.

La candidature de Mme NY, membre de la commission d'appel d'offres de la commune est ainsi est enregistrée.

Sur la base du présent rapport, il vous appartient de bien vouloir en délibérer et le cas échéant :

- **D'approuver les propositions présentées,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes,**
- **D'acter l'élection de Mme NY en tant que représentant de la commune au sein de la CAOi.**
- **De prévoir les crédits nécessaires aux comptes des budgets concernés.**

04/21/2 - Demande de subvention auprès de la DRAC – Restauration de l’Eglise Phases 2 et 3

Monsieur le Maire indique que les travaux de la tranche 1 de la restauration de l’Eglise sont engagés depuis 2019. La phase 1 desdits est maintenant achevée.

Il convient maintenant d’engager les phases 2 et 3. Il rappelle que l’architecte patrimoine retenu est Mme SERRA.

Le montant prévisionnel des travaux s’élève à : 1 249 716.99 € HT auxquels s’ajoutent les honoraires d’un montant de 135 468.87 € HT. Ces travaux seront réalisés en 3 tranches :

- Tranche ferme : 534 466.01 € HT (Travaux + honoraires)
- Tranche conditionnelle 1 : 447 131.83 € HT (Travaux + honoraires)
- Tranche conditionnelle 2 : 403 588.02 € HT (Travaux + honoraires)

Les travaux de la tranche ferme pourraient débuter en Septembre 2021.

Ces travaux peuvent être financés par la DRAC et la Région. Monsieur le Maire propose de solliciter ces deux partenaires sur le montant de la tranche ferme.

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

DRAC	213 786.40
REGION	160 339.80
Mécénat	53 446.60
AUTOFINANCEMENT	106 893.21

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De donner son accord pour la réalisation de ces travaux
- D’approuver le plan de financement ci-dessus
- De solliciter auprès de la DRAC une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- De l’autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette opération

ACCORD à l’unanimité

04/21/3 - Demande de subvention auprès de la Région - Restauration de l’Eglise Phases 2 et 3

Monsieur le Maire indique que les travaux de la tranche 1 de la restauration de l’Eglise sont engagés depuis 2019. La phase 1 desdits est maintenant achevée.

Il convient maintenant d’engager les phases 2 et 3. Il rappelle que l’architecte patrimoine retenu est Mme SERRA.

Le montant prévisionnel des travaux s’élève à : 1 249 716.99 € HT auxquels s’ajoutent les honoraires d’un montant de 135 468.87 € HT. Ces travaux seront réalisés en 3 tranches :

- Tranche ferme : 534 466.01 € HT (Travaux + honoraires)
- Tranche conditionnelle 1 : 447 131.83 € HT (Travaux + honoraires)
- Tranche conditionnelle 2 : 403 588.02 € HT (Travaux + honoraires)

Les travaux de la tranche ferme pourraient débuter en Septembre 2021.

Ces travaux peuvent être financés par la DRAC et la Région. Monsieur le Maire propose de solliciter ces deux partenaires sur le montant de la tranche ferme.

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

DRAC	213 786.40
REGION	160 339.80
Mécénat	53 446.60
AUTOFINANCEMENT	106 893.21

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De donner son accord pour la réalisation de ces travaux
- D’approuver le plan de financement ci-dessus
- De solliciter auprès de la Région une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- De l’autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette opération

ACCORD à l’unanimité

04/21/4 - Demande de subvention auprès de l’Etat - reconstruction du groupe scolaire

Monsieur le Maire rappelle que, suite aux inondations du 15 Octobre 2018, il va être nécessaire de reconstruire un groupe scolaire comprenant l’école maternelle, l’école élémentaire, la restauration scolaire, l’ALAE, le centre de loisirs. L’objectif est d’ouvrir ce nouveau groupe scolaire pour la rentrée de Septembre 2024. Il rappelle que le site d’implantation retenue se situe à l’Est de la commune, lieu-dit « la Gardie » (parcelle AM46).

Il rappelle la SCET (filiale de la Banque des Territoires – Groupe Caisse des Dépôts) a été mandaté par l’Etat pour procéder aux premières évaluations des bâtiments publics à reconstruire. Ensuite, l’Agence Technique Départementale de l’Aude a pris le relais pour monter un dossier plus élaboré. Le programme du concours étant finalisé, l’estimation faite par l’ATD11 en 2019 qui s’élevait à 6 362 650 euros HT, a été revue à la hausse et s’élève, à ce jour, à 6 605 974.16 € HT.

La Région, le Département, l’Etat, Carcassonne Agglo et la CAF ont déjà été sollicités pour le financement de ce groupe scolaire. Ainsi, les montants de subvention déjà acquis sont les suivants :

- Région : 636 265 €
- Département : 1 185 311 €
- CAF : 200 000 €
- Carcassonne Agglo : 800 000 €
- ETAT : 383 277 € (DSIL 2020)

Le montant restant à financer pour la commune s’élève donc à 3 401 121.06 €.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de solliciter l’Etat pour obtenir une subvention la plus élevée possible pour permettre à la commune d’avoir un reste à charge le moins élevée possible.

Il propose également de solliciter à nouveau la Région et le Département pour une éventuelle subvention complémentaire.

Ainsi, le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Région	660 597.40
Département	1 321 194.83
CAF	200 000.00
Carcassonne Agglo	800 000.00
Etat	2 383 277.00
Indemnités assurances	365 000.00
Emprunt	500 000.00
Autofinancement	375 904.93

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de :

- donner son accord pour la réalisation de ces travaux de reconstruction du groupe scolaire
- solliciter auprès de l’Etat une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation desdits travaux
- de l’autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette opération

ACCORD à l’unanimité

04/21/5 - Demande de subvention auprès du CNL – Achat de livres - médiathèque

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du plan France Relance, l'Etat a mis en place une aide au profit des bibliothèques publiques afin de soutenir les librairies de proximité. Ce dispositif concerne le soutien aux achats de livres par les bibliothèques des collectivités. Il s'adresse à toute commune, EPCI ou département désireux d'augmenter le budget d'acquisition de sa bibliothèque pour renouveler et étendre ses collections de livres imprimés. Pour contribuer au soutien et à la relance du secteur de la librairie, les achats devront se faire, de préférence, auprès de librairies indépendantes de proximité. L'objectif affiché est en effet "d'accompagner, en 2021 et 2022, la reprise d'activité des librairies de proximité, maillon essentiel du commerce culturel dans les territoires".

La mise en œuvre de ce volet du plan de relance a été confiée au Centre national du livre (CNL). Les établissements éligibles sont susceptibles une subvention comprise entre 1 500 et 30 000 € en fonction du budget consacré à l'achat de livres. Le budget consacré à l'achat de livres doit être au moins de 5 000 € par an.

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter une aide auprès du CNL une aide pour l'achat de livres.

ACCORD à l'unanimité

04/21/6 - Demande de subvention auprès de la DRAC – DGD 2021 - Extension des horaires d'ouverture - médiathèque

Monsieur le Maire informe qu'en 2019, une subvention avait été sollicitée, à l'occasion de l'ouverture de la médiathèque, pour l'extension des horaires d'ouverture, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation (DGD). Une subvention de 80 % avait été accordée.

En effet, le nombre d'heures d'ouverture au public était passé de 3 H 30/semaine (bibliothèque tenue par les bénévoles) à 16 H/semaine. Il indique que, cette demande de subvention peut être renouvelée pendant une durée maximale de 5 ans.

Pour 2021, le coût estimé de cette extension d'horaires s'élève à 36 050 € HT. Ainsi, il sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à renouveler la demande de subvention pour l'année 2021 à hauteur de 80% du coût estimé.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DRAC	28 840 €
Autofinancement	7 210 €

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- De donner son accord pour les équipements ci-dessus mentionnés et l'extension des horaires d'ouverture
- D'approuver les plans de financement ci-dessus
- De solliciter auprès de la DRAC une aide financière la plus élevée possible pour la réalisation de cette opération
- De l'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires relatives à cette opération

ACCORD à l'unanimité

04/21/7 - Désignation d'un représentant – Commission d'Evaluation des Charges transférées (Carcassonne Agglo)

Au sein de chaque structure intercommunale dite à fiscalité professionnelle unique telle Carcassonne Agglo, une commission d'évaluation des charges doit être mise en place conformément à l'article 86 IV de la Loi du 12 Juillet 1999 modifiant l'article 1069 nonnies C du Code Général des Impôts.

La composition de ladite commission, validée par le Conseil Communautaire, est la suivante :

- le Président de la Communauté d'Agglomération,
- le Vice-Président Délégué aux Finances,
- un représentant de chacune des Communes membres désigné parmi les membres de leur Conseil Municipal,
- le Directeur Général des Services,
- le Directeur Général Adjoint et du Directeur des Finances.

Le Directeur de Cabinet assistera aux réunions de la commission en qualité de membre associé.

Dans le cadre de ces travaux, il appartient à cette commission d'arrêter une évaluation du montant net des charges transférées par chaque commune au groupement, L'évaluation du montant net des charges qui doit être validée in fine par la majorité qualifiée (2/3) de l'ensemble des conseils municipaux, permet de déterminer les attributions de compensation de chaque commune.

Pour représenter la commune, Monsieur le Maire propose Monsieur Christophe CAVERIVIERE, adjoint au maire chargé des finances. Il propose également de le suppléer en cas d'empêchement.

ACCORD à l'unanimité

Vente du bâtiment administratif de l'ancienne gendarmerie – modification de l'acquéreur

Ce point est retiré de l'ordre du jour. La délibération prise en date du 10 Décembre 2020 est suffisante.

Monsieur le Maire informe que l'acquéreur de l'immeuble bâti de l'ancienne gendarmerie (partie administrative), édifié sur la parcelle section AY numéro 30, d'une contenance totale de 28a 43ca, a changé. : Ce n'est plus Monsieur MOLVEAU en son nom propre mais une société civile constituée de son beau-frère, Laurent THIBAUD et de sa sœur Ludivine MOLVEAU : nom de la société CBE, au capital de 1.000 €, ayant son siège à ALZONNE, 23 rue du Cabardès.

ARRIVEE de Monsieur CHANTAGREL et de Mme CAMMAL

04/21/8 - Convention avec le SDIS – Utilisation de terrains communaux

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été sollicité par le Service Départemental d'Incendie et de Secours pour l'utilisation de terrains communaux afin d'effectuer des formations à la conduite hors chemins destinés aux sapeurs-pompiers. Les parcelles communales concernées se situent dans la garrigue près de l'ancienne usine de la Matte.

Le SDIS propose la signature d'une convention consentie pour une durée d'un an et à titre gratuit. Le SDIS s'engage à souscrire une assurance responsabilité civile et à ne mettre en place aucun équipement fixe sans l'autorisation préalable de la commune.

Monsieur le Maire souligne que lesdites parcelles sont soumises au régime forestier de l'Office National des Forêts. Il conviendra donc, préalablement à tout accord définitif, de recueillir l'avis de l'ONF.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer cette convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours sous réserve de l'accord de l'Office National des Forêts.

ACCORD à l'unanimité

04/21/9 - Recrutement d'un agent contractuel – accroissement temporaire d'activité

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 I 1° ;

Considérant qu'en raison de l'augmentation de la charge de travail du service technique due à la période printanière, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique, dans les conditions prévues à l'article 3 I 1° de la loi n°84-53 (contrat d'une durée maximale de 12 mois compté-tenu d'un renouvellement pendant une même période de 18 mois consécutifs).

Ainsi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De créer un emploi non permanent dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 2 mois soit du 1^{er} Mai 2021 au 30 Juin 2021 inclus. Ce contrat est renouvelable dans la limite d'une durée totale de 12 mois.

Cet agent assurera les fonctions d'adjoint technique à temps complet.

Il devra justifier d'un diplôme de niveau V.

- Que la rémunération soit fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique catégorie C. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 355, indice majoré 333 du grade de recrutement.

ACCORD à l'unanimité

04/21/10 - Dénomination de voie

Monsieur le Maire indique au conseil municipal indique qu'il a été sollicité pour que soit attribué un nom à la voie communale desservant la parcelle AH8 (Chemin partant de la Route de Bagnoles, passant derrière le stade et rejoignant l'Impasse des Genêts).

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies et places publiques de la commune et rappelle les conditions d'exercice du choix du conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2213-1,

Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la mesure proposée pour ce nouveau lotissement,

Considérant que les frais d'implantation de poteaux aux carrefours et angles de rues ou d'apposition des plaques indicatives peuvent être pris en charge par la commune, Monsieur le Maire propose de dénommer cette voie en faisant référence au lieu-dit : « Combe Auriol ». Ainsi, il pourrait s'appeler : Chemin de la Combe d'Auriol

ACCORD à l'unanimité

Affaires et questions diverses

- Tirage au sort Jury d'assises : Comme chaque année il convient de procéder au tirage au sort sur la liste électorale des personnes qui figureront sur la liste annuelle du jury d'assises. Ces personnes doivent impérativement avoir atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit. Elles doivent résider dans le département, doivent être en mesure de lire et d'écrire le français, ne doivent pas être incapables majeurs, ne doivent pas avoir été tirées au sort au cours des 5 dernières années.
- Monsieur Le Maire indique que les instructions relatives à l'organisation des élections régionales et départementales des 20 et 27 Juin 2021 ont été communiquées. Notamment, les membres du bureau de vote devront de préférence être vaccinés ou immunisés ou bien faire un test (RT-PCR, antigéniques ou autotest) 48 H avant la date du scrutin. Compte tenu des règles sanitaires à appliquer et de l'organisation de 2 scrutins dans chaque bureau de vote, il sera demandé à la Préfecture l'autorisation de tenir les 2 bureaux de vote se fasse à la Salle Félix Roquefort.

Monsieur le Maire informe du courrier du Président de Carcassonne Agglomération par lequel il indique, que suite aux conclusions de l'étude de diagnostic de la piscine existante, la décision a été prise de ne pas réhabiliter la piscine actuelle et de chercher un terrain situé hors zone inondable. La commune proposant la mise à disposition gracieuse d'un terrain situé à côté du stade Route de Bagnoles, il sera proposé au prochain conseil communautaire, de prendre acte de cette décision de non réhabilitation de l'équipement actuel. Les services de l'Agglo devraient engager cette année les études de faisabilité de reconstruction de la piscine sur le nouveau terrain avec les relevés topographiques, les sondages géotechniques et la définition des besoins avec un programmiste.

Monsieur le Maire donne lecture :

- de la lettre d'une habitante de Conques qui remercie pour l'organisation de la vaccination sur la commune.
- d'un courrier adressé par un habitant de la commune de Trèbes par lequel il explique les démarches qu'il a engagé pour la dépollution de ces terres (phytoremédiation).

Monsieur le Maire informe :

- qu'il a reçu la visite de RTE et d'Enedis concernant l'extension du poste source dit « de Salsigne » située Route de Villegailhence après le domaine de Villeraze. Ce poste est relié au poste source de Moreau situé à Carcassonne. Le montant de l'investissement s'élève à 25 Millions d'Euros. Le début des travaux est programmé pour Fin 2021 début 2022 et dureront 2 ans environ. Mise en service 2024.
- Que la restauration du Monument aux Morts par les bénévoles est terminé. Monsieur le Maire les remercie pour leur investissement.
- Que des secteurs d'information sur les sols (SIS) vont être mis en place dans la Vallée de l'Orbiel : 1 600 parcelles sont en cours de sondage pour établir ces SIS.
- Qu'il a reçu Carcassonne Agglo pour la mise en place de la Maison France Services. Il rappelle que pourrait y être intégré un point d'information jeunesse et l'agence postale communale.
- Qu'une permanence des Impôts a lieu le 4 Mai dernier dans le cadre de la campagne relative à la déclaration de revenus.
- Qu'une permanence régulière du conciliateur de justice aura lieu à la Mairie
- Que la SYADEN a présenté son diagnostic énergétique et environnemental du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public, achat et gestion de l'eau, véhicules). Des actions sont préconisées pour optimiser les consommations, la qualité du service, et réaliser des économies. Une première action à consister à modifier les puissances de certains compteurs. Le SYADEN accompagnera la commune pendant 3 ans dans toutes ses démarches énergétiques.
- Que les travaux de la salle polyvalente vont se terminer. La Commission de Sécurité Incendie et Panique doit faire son inspection le 31 Mai prochain afin de valider la réouverture au public.
- Que l'inauguration du rond-point a eu lieu le Jeudi 29 Avril dernier en comité restreint.
- Que les abris-bus (Cabaniel et La Vernède) devraient être posés semaine 20.
- Que les travaux d'aménagement des abords de l'Eglise vont bientôt débiter
- Que les travaux d'enfouissement des réseaux dans le cœur du village sont terminés
- Que la cérémonie du 8 Mai aura lieu encore cette année en comité restreint

Monsieur le Maire rend hommage à Mme GERMA dont le décès est intervenu le 1er Mai dernier dans sa 100^{ème} année.

Mme HAFEJI signale que Monsieur MAZAURIC remercie pour l'intervention qui a été faite Rue de la Calade concernant le stationnement.

M. PICHERIC demande si l'on sait quand sera commercialisée la fibre optique. En effet, il semble que les travaux d'installation sont en grande partie terminés.

Monsieur le Maire indique que la fin des travaux est prévue pour une grande partie du village à la fin de cette année. La commercialisation par les opérateurs devrait donc intervenir fin de l'année 2021 ou début 2022.

Mme CRESPOLINI demande ce qu'il en est de l'abri-bus situé Avenue Montplaisir. Il n'est pas du tout entretenu. Il faudrait donc envisager de le nettoyer ou bien de l'enlever.

Mme GAUDAN indique :

- l'atelier mémoire connecté commencera le 30 Septembre 2021 pour 10 jeudis (2 séances par jeudi)
- les inscriptions pour la prise de RDV pour les vaccins sont toujours possibles pour les personnes qui n'ont pas internet ou qui ont des difficultés avec l'outil informatique
- l'organisation de la Journée de l'Environnement qui aura lieu le 5 juin prochain se met en place. Une réunion avec les associations est prévue le 12 Mai prochain

Mme NY indique :

- La commune a été labellisée pour l'obtention d'un poste de conseiller numérique financé en grande partie par l'Etat (50 000 € pour un poste à temps plein sur 2 ans). Ce poste sera installé à la médiathèque mais il conviendra de réfléchir également au lien avec la Maison France Services. Les CV ont été reçus et il est prévu leur analyse le 20 Mai prochain. Le recrutement devrait intervenir en Juin prochain.

- La commune va recevoir des compagnies en résidence d'artistes au Théâtre des 3 Conques. Une sortie de résidence est prévue avec la Classe de Malblanc pour l'un des spectacles. Le 1^{er} Juin, aura lieu une lecture sur le site de la Chapelle Notre Dame de la Gardie en collaboration avec l'ATP de l'Aude.
- La journée de l'Environnement est peu compliquée à mettre en place compte tenu notamment du contexte sanitaire. Un premier recensement des sites à nettoyer a été fait avec l'Association des Chasseurs et celle des Pêcheurs. Cette journée n'est pas seulement une journée de nettoyage mais également une journée de retrouvailles. La classe de Mme MALBLANC et le CIAS s'associent à cette démarche en amont de cette journée (semaine avant le 5 Juin) afin de sensibiliser les enfants. Le point de rencontre est fixé à la Salle Félix Roquefort. Des équipes seront formées avec les personnes qui seront présentes (pas d'inscription nécessaire). Pour le repas, il faudra s'inscrire.

M. CAVERIVIERE indique :

- Compte tenu qu'un emprunt sera nécessaire pour financer le groupe scolaire, il conviendrait de commencer à consulter les partenaires financiers.
- Concernant les subventions obtenues pour le cours de tennis et le city-park, il a été demandé une prorogation du délai de validité.

Monsieur le Maire indique : Les relevés topographiques de la zone ont été réalisés. Le Bureau d'étude s'est associé avec un architecte et un paysagiste : la modélisation de l'ensemble du site est en cours.

- S'agissant de la mise en place des lignes directrices de gestion obligatoires pour permettre notamment l'avancement de grade (ainsi que la promotion interne des agents), une groupe de travail issu de la commission du personnel y travaille. Par ailleurs, suite au recrutement d'un agent contractuel à temps plein au sein du service administratif, il convient d'adapter les missions des agents. Une réunion est prochainement prévue avec eux pour recueillir leurs avis.
- ce service eui
- alc qu'effectivement, dans les lotissements, malgré la présence de parking public proche des habitations, il est souvent constaté un stationnement sur les trottoirs. Il conviendrait de faire une nouvelle campagne de rappel des règles de stationnement et notamment que le stationnement est interdit sur les trottoirs.

M. SAURY indique que les caméras ont permis d'identifier des personnes auteur de certains dégâts.

Il fait une présentation de la future structure de nouveau site internet de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30